

“Mariage homo” : discrimination, le mot qui tue

Author : Jeanne Smits

Categories : [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 6 septembre 2012



Prenant tout le monde de court, Jean-Marc Ayrault a annoncé à la sortie du premier Conseil des ministres de la rentrée, le 22 août, que le projet de loi visant à légaliser le « mariage » et l'adoption allait être déposé dès la fin du mois d'octobre. Une contre-proposition, par laquelle les Verts cherchent à s'imposer dans le débat en prenant à leur tour les socialistes de court, a été déposée sur le bureau du Sénat le 27 août (voir *Présent* de mardi). L'histoire s'accélère. Il ne reste au mieux qu'une cinquantaine de jours avant que la machinerie lourde du projet gouvernemental, assuré – a priori – de la majorité absolue au Parlement, soit mise en mouvement.

La mobilisation contre le « mariage » ouvert aux couples de même sexe, c'est ici et maintenant. Par tous les moyens. Tout ce qui ira contre, tout ce qui voudra empêcher cette loi folle, sera bon à prendre et à saluer. Il faudra se méfier des mots. Le débat, tel qu'il doit se tenir, tel qu'il faudra l'exiger afin que l'on puisse parler en toute vérité d'une question que les gros médias, à la remorque de l'agitation mondiale en faveur de la reconnaissance des unions des couples de même sexe, ont réussi à confisquer, se jouera sur une notion clef : celle de la discrimination. Et c'est une notion pipée, faussée, dangereuse à manier.

La non-discrimination est aujourd'hui, au cœur de la « morale laïque », une « valeur » qui ne se discute pas, qui s'est médiatiquement imposée, qui est à ce point chargée d'émotion et de bons sentiments que nul ou presque n'ose dire que la discrimination n'est pas toujours un mal. Qu'elle peut être un bien, une nécessité, une prudence.

Avec le refus de la « discrimination à raison de l'orientation sexuelle », aujourd'hui inscrite

dans la loi française et aussi, de manière plus agressive encore, dans la Charte européenne des droits fondamentaux, un pas décisif a été accompli pour fausser et confisquer le débat. Celui-ci exige de clarifier d'abord les termes. Je vois avec inquiétude des initiatives et des déclarations contre le « mariage » gay qui s'empresent d'emblée d'affirmer qu'il faut combattre toute discrimination à l'égard des personnes en raison de son orientation sexuelle. Non pas par mauvaise volonté : c'est une manière, bien entendu, de dire que l'on ne veut pas de mal aux homosexuels que nous respectons et que nous devons aimer en tant que personnes, et approcher avec bienveillance, en voulant leur bien. Mais par une sorte d'automatisme imposé par le langage ambiant : il a fait perdre le sens des mots.

Qu'est-ce que la discrimination ? Littré l'appelait « la faculté de discerner, de distinguer ». Et fait la citation d'un psychologue qui la décrit comme « le fondement de notre intelligence ». Une définition moderne, celle du Larousse, rend compte du glissement de sens actuel : « Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal), quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne. »

Le fait de s'interdire toute « discrimination », supposée mauvaise parce qu'elle traduit une différence de traitement, à l'égard des homosexuels, c'est déjà accepter de débattre selon les termes imposés, non par « les homosexuels », mais par le lobby qui veut ouvrir l'accès au mariage aux couples de même sexe. C'est le mythe égalitariste. Il a très bien fonctionné en Argentine, par exemple, où, contre la volonté d'une population largement attachée au mariage naturel, traditionnel, normal, le « mariage » gay a été imposé comme le « mariage égalitaire », accessible à tous au nom de la non-discrimination. C'est une logique de plus en plus acceptée dans le domaine juridique. Une notion dangereuse aux conséquences parfois insoupçonnées.

Peut-il être juste de discriminer à l'égard de personnes, de groupes de personnes, d'une religion ? Bien sûr que oui ! Une religion qui prône la mise à mort des apostats peut et doit être discutée ; une secte qui repose sur l'extorsion de fonds et les abus sexuels mérite d'être interdite ; le fait de réserver les postes de fonctionnaires ou de militaires aux nationaux d'un pays est légitime ; interdire l'embauche d'un pédophile condamné pour certains emplois est une mesure de prudence ; refuser l'ordination aux femmes est un droit de l'Eglise catholique ; tant que cela durera, évidemment. Préférer ne pas engager un homosexuel comme assistante maternelle est une liberté – mais à condition de ne pas le dire ainsi, car cela tombe déjà sous le coup de la loi sur la discrimination à l'embauche.

Une discrimination est toujours un choix, et ce choix peut être injuste, méchant, arbitraire. Mais elle est une opération normale et nécessaire de l'intelligence. La nouvelle loi « antiraciste » chilienne, par exemple, moins extrémiste que la nôtre, pénalise les « discriminations injustifiées ». L'expérience de plusieurs pays plus avancés que la France sur le chemin de l'égalitarisme forcené devrait nous inciter à réfléchir. Au Royaume-Uni, un couple de chrétiens propriétaires d'une pension de famille qui est aussi son domicile a été condamné pour avoir refusé une chambre à un couple d'homosexuels. Aux Etats-Unis, des procédures s'ouvrent contre des établissements louant des salles pour des mariages qui les ont refusées pour des « mariages » gays. Au Brésil, la loi antiraciste en cours de discussion veut punir de deux ans de prison toute réaction négative à une manifestation d'affectivité d'un couple homosexuel dans tout lieu « ouvert au public » (une église, c'est ouvert au public). Dans les pays scandinaves, en Espagne,

des procès ont été intentés contre des prêtres ou des pasteurs qui ont condamné l'acte homosexuel comme moralement mauvais. En France, en application de la loi, il est possible d'être condamné si l'on refuse de louer un appartement à un couple homosexuel en raison de son orientation sexuelle. Accepter le discours sur la discrimination, c'est se soumettre d'emblée à la dictature du relativisme. C'est ouvrir la porte, demain, à la persécution des religions qui ont un discours moral traditionnel sur le comportement homosexuel.

C'est un danger qu'il ne faut pas minimiser.

Cet article a été publié par le quotidien [Présent](#) daté du 7 septembre 2012. Vous a-t-il intéressé ? Faites-le suivre : utilisez l'option « share » ci-dessous. • Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. S'abonner

© [leblogdejeannesmits](#)

Réseau Riposte catholique